

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE  
L'INDUSTRIE,

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 19 Septembre 1975

DECRET N° 75/417 /MTPSI.DGT.DCGPCM 15/2

portant révision de la Situation de Monsieur LOPES Henri, Professeur Certifié.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 24 Juin 1972 ;

Vu la Loi 15-62 du 3 Février 1962 fixant statut Général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret 59-23 du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires

Vu le décret 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62 du 3 Février 1962 ;

Vu le décret 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret 64-165/FP-BE du 22.5.64 fixant statut commun des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, (notamment en son article 1er-paragraphe 2) ;

Vu le décret 73-82/MJT.DGT.DELC du 2.3.73 déterminant à titre exceptionnel et transitoire le classement dans les cadres de la Fonction Publique Congolaise des Professeurs de l'Enseignement Supérieur ;

Vu le décret 75-20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement Président du Conseil des Ministres ;

Vu le décret 75-21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition des Membres du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

Vu les décrets portant intégration, titularisation, reclassement et Promotion des fonctionnaires de l'Enseignement ;

Vu la lettre n° 165/PM-CG-PCM du 12.3.1975.

DECRETE :

ARTICLE 1er : La situation administrative de Monsieur LOPES Henri Professeur Certifié 6<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville est révisée selon le tableau ci-après :

.../...

ANCIENNE SITUATION

CATEGORIE A. HIERARCHIE II

- Intégré et nommé Professeur Licencié 2° échelon stagiaire, indice 730 pc du 1.10.1965. -

CATEGORIE A. HIERARCHIE I

- Reclassé et nommé Professeur Certifié 2° échelon stagiaire, indice 870 pc du 1.10.1965. -
- Titularisé et nommé Professeur Certifié 2° échelon, indice 870 pc du 1.10.1966-ACC 1 an.
- Promu au 3° échelon, indice 960 pc du 1.10.1967. -
- Promu au 4° échelon, indice 1060 pc du 1.10.1969. -
- Promu au 5° échelon, indice 1190 pc du 1.10.1971. -
- Promu au 6° échelon, indice 1350 pc du 1.10.1973. -
- Reclassé à titre exceptionnel et transitoire et nommé au 6° échelon, indice 1350 pc du 15.10.1972. -

NOUVELLE SITUATION

CATEGORIE A. HIERARCHIE II

- Intégré et nommé Professeur Licencié 2° échelon stagiaire, indice 730 pc du 1.10.1965. -

CATEGORIE A. HIERARCHIE I

- Reclassé et nommé Professeur Certifié 2° échelon stagiaire, indice 870 pc du 1.10.1965. -
- Classé à titre exceptionnel et transitoire et nommé Professeur Certifié 4° échelon stagiaire, indice 1060 pc du 1.10.1965 date effective de prise de service à l'Université. -
- Titularisé et nommé au 4° échelon, indice 1060 pc du 1.10.1966. -
- Promu au 5° échelon, indice 1190 pc du 1.10.1968. -
- Promu au 6° échelon, indice 1350 pc du 1.10.1970. -
- Promu au 7° échelon, indice 1490 pc du 1.10.1972. -

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au JORPC, et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 19 SEPTEMBRE 1975

P. LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT PRESIDENT DU CONSEIL  
DES MINISTRES,

H. L. B. P. E. S. -

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
PRIMAIRE ET SECONDAIRE,

P. LE MINISTRE DES FINANCES,  
Le Ministre du Commerce

J. P. NGOMBE. -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE  
L'INDUSTRIE,

A. P. O. T. Y

A. D. E. N. G. U. E. T. -

AMPLIATIONS :

|            |   |      |   |           |   |
|------------|---|------|---|-----------|---|
| JORPC      | 1 | D.F. | 3 | MEPS      | 1 |
| DGT.DCGPCE | 4 | C.F. | 2 | SGCM/BC   | 3 |
| DGT.BST.   | 1 | DAAF | 4 | DOSSIER   | 3 |
|            |   |      |   | INDUSTRIE |   |